

UN CONGRÈS EST UN MOMENT FORT DANS LA VIE SYNDICALE LA CGT SANTÉ DU PAS-DE-CALAIS DÉNONCE LE DÉMANTÈLEMENT DU SERVICE PUBLIC

Un congrès est un moment fort dans la vie syndicale. La CGT Santé ne laissera pas le service public de santé et d'action sociale être aspiré dans une phase de régression. Les contraintes budgétaires imposées ne peuvent que conduire au démantèlement de l'offre médico-sociale, sociale et sanitaire. L'accès à la santé est un droit pour chaque individu dans notre société au même titre que le droit à l'éducation, au logement, à l'énergie.

Le Congrès de la CGT Santé du Pas-de-Calais qui s'est tenu la semaine dernière à Chocques - en présence d'une centaine de délégués - a réitéré sa volonté de tout faire pour exiger des moyens supplémentaires alors que le ministère de tutelle prépare sous cape la privatisation rampante. Les salariés de la psychiatrie, notamment ceux de Saint-Venant, ont exprimé l'urgence de la prise en compte de ce secteur. Le congrès faisait suite à la grande journée de mobilisation du 19 mars dont l'ampleur fut exemplaire à plus d'un titre. Le rejet de la loi "Hôpital, Patients, Santé et Territoires" aux antipodes des besoins exprimés par les salariés est l'affaire des syndicalistes et des salariés de ce secteur. en général. La pétition nationale de la CGT "notre santé, notre bien le plus précieux" recueille actuellement un grand succès, succès qui confirme les actions précédentes et les étapes multiples de la lutte.

État catastrophique

L'Hôpital public est en danger : les syndicalistes soulignent un état catastrophique pour tous les hôpitaux, sans exception, du Nord-Pas-de-Calais et au-delà de toute la France. Et pourtant, des velléités des tutelles voudraient opposer des établissements entre eux et mettre des niveaux de concurrence entre les structures, ce qui est une totale aberration alors que le secteur privé s'organise de plus belle et s'insère là où le public lui laisse, par la politique établie au niveau gouvernemental, toute latitude pour cela. Les débats de ce congrès ont montré la vitalité de l'organisation syndicale dans les aspects fondamentaux comme dans la conception du rôle du syndiqué, du militant et de l'élu.

Dresser des perspectives pour l'avenir, dans l'intérêt des patients et de la défense du service public, cette affirmation fondamentale résume bien l'état d'esprit des personnels de Santé dans la région. L'emploi, la formation, les salaires, la reconnaissance des qualifications, les conditions de travail, le service public restent les préoccupations convergentes des professionnels de santé, toutes catégories confondues. Prévention, les accès aux soins et aux médicaments, ces points cruciaux, sont vecteurs de revendications fondamentales. "Notre région demeure à la traîne ; notre région va mal, il est plus qu'urgent d'y remédier." Le ton revendicatif est donné, fort de ses syndicats locaux, la CGT va tout faire pour apporter quotidiennement sa voix dans tous les services et les ins-



Le secteur psychiatrique mobilisé (Photos Liberté 62) et lors de la manifestation régionale à Lille, le 19 mars.



tances où elle est représentée. Dénoncer les dérives du privé, c'est faire grandir l'idée d'un grand service de la santé dans le Pas-de-Calais, dans l'action avec les personnels et les usagers. Ces derniers, depuis quelque temps, sont constamment associés aux démarches syndicales et cela reste encore plus vrai.

La présence des syndicalistes CGT à l'intérieur des conseils de pôles est plus que nécessaire car ce sera le seul lien entre l'organisation syndicale et le choix du pôle d'activité. Le contrat conclu entre le "pôle" et la direction comprend une véritable délégation de gestion au responsable de pôle en tant qu'ordonnateur secondaire. Ceci veut dire qu'il disposera de la capacité d'engager certaines dépenses et recettes. Il pourra par exemple décider des achats pour

son "pôle" de matériels médicaux, d'informatiques, voire de médicaments...

L'emploi, la formation, les salaires, la reconnaissance des qualifications, les conditions de travail, demeurent les préoccupations convergentes des professionnels de santé, toutes catégories confondues.

Les syndicalistes sont très critiques devant la réforme de l'Agence régionale d'hospitalisation visant à re-fonder les Urgences dans la région. La mutualisation des moyens est le contraire de ce qu'il faut faire car depuis des années les déficits des budgets amènent des restrictions de personnels, la suppression des personnels contractuels et la diminution du nombre de lits. À force de demander l'impossible aux personnels, un jour ils lâcheront. Qui privilégie quoi ?

Jamais la situation n'a été aussi grave, non seulement, dans les hôpitaux du Nord/Pas-de-Calais mais aussi dans tout le pays. Tous les hôpitaux sont en déficit et cela pèse lourdement sur leur état de marche et surtout sur les patients. La tarification à l'activité (T2A) prime sur tout. Pour la zone littoral, Jean-Jacques Prévost, "le constat est sévère, l'hôpital va mal : malaise des professionnels et déficits récurrents ; il faut changer !"

Patrick Vanderpote, secrétaire sortant, a été réélu dans ses fonctions ; Bernard Bonnières a été élu secrétaire de ce secteur à l'Union Départementale et Claire Denis, responsable de l'encadrement.

P.P.

KAPONE D E SARCOSI
MALADIE CANCÉREUSE
SE MANIFESTE PAR UNE DESTRUCTION MASSIVE DU SYSTÈME DE SANTÉ ET DU SYSTÈME ÉDUCATIF À ÉRADICHER D'URGENCE !



PROJET DE LOI "HÔPITAL PATIENTS SANTÉ TERRITOIRE" : UNE GRAVE MENACE POUR LE SYSTÈME DE SANTÉ ET DE PROTECTION

Ce projet de loi en débat à l'Assemblée nationale (depuis le 10 février) est contesté par les organisations syndicales, la mutualité, de très nombreux élus, usagers et professionnels. Il remet en cause le service public et notre système solidaire de

sécurité sociale. Il porte une logique dans laquelle la santé est une marchandise et l'hôpital une entreprise. L'évolution de notre système de santé ne peut pas se mener sur cette base : ce projet de loi doit être retiré.

De nombreuses organisations ont fait des propositions alternatives. Un véritable débat démocratique (qui n'a pas eu lieu) doit s'ouvrir avec comme priorité et ambition :

- ▶ la réponse aux besoins de santé de la population ;
- ▶ le développement du ser-

vice public, seul garant de l'égalité d'accès aux soins ;

- ▶ un véritable plan d'investissement humain dans la formation et l'emploi ;
- ▶ une gestion démocratique à tous les niveaux ;
- ▶ une mise en sécurité sociale pour tous.

